

**CNDS**  
**BOMA, KONGO**  
**CENTRAL**  
**DU 26 AU 28 JUILLET**



***1<sup>ER</sup> CONGRES NATIONAL DES DELEGATIONS SYNDICALES  
DE 26 PROVINCES DE LA RDC***

***BOMA, KONGO CENTRAL DU 26 AU 28 JUILLET 2021***



## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le Congrès Syndical de l’Institut du Travail de l’Afrique Centrale est un forum scientifique de la liberté et de la démocratie qui permet aux leaders syndicaux, délégués et militants syndicaux de donner un regard critique sur toutes les questions qui touchent le monde du travail et la lutte syndicale sans complaisance et sans tenir compte de votre appartenance syndicale, provinciale et sectoriel.

Le monde que nous vivons chaque très rapidement, et les sciences du travail aussi, nous devons nous adapter aux changements radicaux que nous connaissons depuis des années 90, si nous voulons survivre comme mouvement syndical, à l’avant-garde des luttes des classes ouvrières pour la conquête des acquis sociaux.

Si dans les pays de l’Afrique Anglophone cette tradition date des années 50, en Afrique Francophone et lusophone, cette tradition fait du chemin et c’est la toute première fois qu’un tel congrès scientifique soit organisé en République Démocratique du Congo.

Comme l’avait si bien dit notre Estimé Camarade défunt NGIMBI, l’ancien Secrétaire Général de la FNTT/UNTC et Père du mouvement syndical national du Transport, nous citons «*la Délégation Syndicale est l'épine dorsal du mouvement Ouvrier traditionnel et du syndicalisme comme mouvement socio-politique des travailleurs pour la conquête des acquis sociaux, elle est l'avant-garde de la lutte des classes ouvrières et de notre capacité réelle de défendre nos intérêts et de mobiliser nos membres pour des luttes syndicales victorieuses*

» fin de citation.

La délégation syndicale est au cœur de l’action syndicale de base dans les Entreprises, Etablissements des toutes natures et secteur public, elle joue un rôle très important dans la défense des intérêts professionnels ainsi que la promotion sociale, économique, morale, politique et culturelle des travailleurs et des fonctionnaires. La délégation syndicale est composée des délégués syndicaux effectifs et suppléants élus démocratiquement pour un mandat de trois ans, renouvelables.

La République Démocratique du Congo comptait en 2017, 3.804 délégations syndicales pour 1.300 Entreprises, Etablissements des toutes natures et secteur public alors qu’elle devrait avoir 9.017 délégations syndicales pour 5.000 Entreprises inventorierées par le Ministère de l’Economie Nationale pour l’exercice 2017. Il y a d’abord la sous-représentation des travailleurs à cause du refus des Employeurs d’appliquer et de faire appliquer les dispositions des articles..... à..... du code du travail portant sur la représentation des travailleurs dans les Entreprises et Etablissements des toutes natures mais également les dispositions de l’arrêté N° 058/2015 portant sur les Relations professionnelles, ce qui n’est pas le cas dans un pays normal.

Les délégations syndicales sont confrontées par plusieurs défis qu’elles ne peuvent pas relever seule sans le soutien du Gouvernement qui a la responsabilité légale de bien être des travailleurs et de la population. Cette situation s’explique par la faiblesse du Ministère du travail et de ses structures opérationnelles (Inspection du Travail), de l’arrogance des Employeurs qui refusent de coopérer avec les syndicats et les structures du Ministère du travail.

Pendant cette période ou la vision politique de Chef de l’Etat, Président de la République, Son Excellence Monsieur Antoine Felix TSHISEKEDI de «**LE PEUPLE D’ABORD**» doit aussi s’appliquer dans le monde du travail avec comme conséquence immédiate : le changement radical des Conditions du travail ( il ne sera plus possible que les Congolaises et les Congolais travaillent dans un milieu du travail insalubre, dépourvu des systèmes de santé et sécurité au travail en violation des dispositions des articles 159 à 183 du code du travail et d’autres instruments pertinents

de l’OIT et de l’OMS) et de vie (salaires décents, la socialisation des milieux du travail, l’élimination de dumping social, le plein emploi etc.).

Chaque jour qui se passe, les travailleurs et les fonctionnaires perdent leurs droits sociaux fondamentaux au travail et la situation générale des travailleurs et des fonctionnaires Congolais ne fait que s’aggraver, les délégués syndicaux et les permanents syndicaux assistés impuissamment devant la dégradation généralisées et continue des conditions de vie et du travail de 90% des travailleurs et des fonctionnaires Congolais.

Cette situation donne l’impression aux syndiqués que les syndicats et les délégations syndicales sont que des structures des façades, sans aucune importance. Cette image négative des syndicats et des délégations syndicales a des conséquences très graves sur la poursuite de notre lutte commune qui a besoin de la mobilisation des travailleurs et des fonctionnaires.

Les arriérés des salaires représentent la moyenne nationale de 14 mois de salaire et plus de sept millions des travailleurs sur 11 millions que comptait la RDC en 2017, sont concernés par ce phénomène crée artificiellement par les affamés des peuples, 869.000 retraités attendent leurs décomptes finaux depuis 45 mois et n’ont aucun espoir de toucher ce décompte, 68% des retraités meurent sans toucher cet argent qui est le fruit de leur labeur ce défis discrédite encore d’avantage les syndicats et les délégations syndicales.

Les niveaux des revendications syndicales diminuent chaque jour et leurs contenus sont souvent vides et complaisantes.

Les conditions du travail infrahumaines touchent huit travailleurs sur dix et 89% des entreprises, Etablissements des toutes natures et de secteur public n’ont pas un système de santé et sécurité au travail et les travailleurs exercent leurs fonctions dans un environnement du travail insalubre, et qui les expose aux maladies et aux accidents du travail.

Le chômage touche 82% de la population active et 87% des Congolais vivent avec moins de deux dollars Us par jour.

La formation syndicale est dispensée par des femmes et des hommes qui n’ont pas des compétences nécessaires pour former les travailleurs et les fonctionnaires, avec toutes les conséquences que nous vivons sur le terrain.

Les nouvelles revendications sociales fondent sur syndicalisme dans la société et qui s’appuient sur les grandes articulations suivantes : les soins de santé de bonne qualité et gratuit pour tous, l’éducation scolaire gratuit et obligatoire, l’habitat décent pour tous, la protection de l’environnement et de la biodiversité, la paix civile pour tous, le transport rapide, sécurisé, moderne et respectueux de l’environnement, la sécurité sociale universelle , l’abondance, la prospérité et le développement pour tous ne sont pas prises en compte par les syndicats et les délégations syndicales.

Les délégués syndicaux et les permanents syndicaux qui doivent se réunir au 1<sup>er</sup> congrès national des délégations syndicales de la RDC doivent faire face à ce tableau très sombre du monde du travail de la RDC, ils leur reviennent de mettre tout en œuvre pour trouver des solutions idoines à la crise grave que traverse le monde du travail Congolais et qui a des conséquences très graves pour les travailleurs et les fonctionnaires Congolais et les membres de leurs familles dont 80% vivent avec moins de deux Dollars Us par jour.

Le 1<sup>er</sup> Congrès national des délégations syndicales sera organisé à Boma, Kongo Central sous le haut patronage de Son Excellence, Monsieur le Ministre du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale et aura comme le thème principal : « QUELLE LUTTE SYNDICALE POUR LA CONQUETE

DES ACQUIS SOCIAUX EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS ET DES FONCTIONNAIRES DE LA RDC ».

## 2. QU'EST-CE L'ITAC/GVC

Le Département de Gouvernance de l'ITAC est un Département Opérationnel chargé des recherches, de l'Education Syndicale, de la promotion de dialogue social, de la promotion des libertés syndicales et de droit du travail et apporter assistance aux syndicats de toute catégorie et aux délégations syndicales dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

L' ITAC/GVC applique et fait appliquer les normes de l'OIT en matière des droits syndicaux et de la liberté syndicale, mais également de la promotion de dialogue social. Nous sommes membres du Conseil Régional de Dialogue Social de l'Afrique Centrale.

Pour votre gouverne, l'ITAC est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING) à caractère scientifique, pédagogique et du travail, fondée le 28 avril 2005 par l'Association Internationale des Relations Professionnelles et du Travail et le Conseil Régional des Syndicats de l'Afrique Centrale (CSAC) qui regroupe aujourd'hui 5.000 syndicats de 11 pays de l'Afrique Centrale. Nous avons la compétence générale en matière de relations professionnelles et du travail avec statut consultatif général à l'ECOSOC (ONU), OIF, OIT, CEEAC, SADC et CEPGL.

Les 278 Organisations de 11 pays de l'Afrique Centrale sont affiliées à l'ITAC, lesquelles Organisations organisent 1.138.571 membres.

Pour toutes les informations sur l'ITAC, veuillez consulter le site web : [www.itac-ilca.org](http://www.itac-ilca.org)

### Contact

**ITAC**  
**Département de Gouvernance**  
**GALERIE DU GRAND MARCHE, LOCAL 23/A**  
**B.P 2901 KINSHASA GOMBE**  
**TEL : 00243821776118-897158610-903635328**  
**E-mail : [itac.orgsr@gmail.com](mailto:itac.orgsr@gmail.com) , site Web : [www.itac-ilca.org](http://www.itac-ilca.org)**

## 3. OFFRE DE FORMATION

L'ITAC organise des activités de formation continue pendant la carrière en faveur des cadres des tous les secteurs industriels et dans tous les domaines.

Le 1<sup>er</sup> Congrès national des délégations syndicales de la RDC sera organisé à Kinshasa du 26 au 28 juillet 2021 et cela en vertu des dispositions des articles 268 à 172 du code du travail, il regroupera à la salle des Conférences JEAN PAULK II de Boma, plus de 250 délégués syndicaux effectifs, membres des délégations syndicales des Entreprises, Etablissements des toutes natures, secteur public, les Administrations Centrales et les membres des intersyndicales provinciales des Administrations publiques de 26 provinces de la RDC.

Dans les Entreprises ou il n'y a pas des délégations syndicales, les membres des Comités Syndicaux de base ou des comités des travailleurs peuvent représenter les travailleurs au 1<sup>er</sup> Congrès des Délégations Syndicales.

Les travailleurs et les fonctionnaires non élus, mais également les délégués suppléants, les membres des Comités Syndicaux de Base, y peuvent participer au 1<sup>er</sup> Congrès, s'ils se mettent en ordre de payement de leurs frais pédagogiques

Les frais pédagogiques, de voyage, de séjour et d'autres frais connexes sont à charge des Employeurs.

#### **4. LES PERSONNES CIBLES POUR CETTE FORMATION DE SST**

Ce Congrès est exclusivement réservé aux délégués syndicaux, membres des bureaux des délégations syndicales locales, provinciales et nationales des Entreprises, Etablissements des toutes natures, secteur public, les Administrations Centrales et les intersyndicales provinciales de l'Administration Publique. Les Présidents, les Secrétaires Généraux et permanents syndicaux, membres des syndicats représentatifs avec au moins un siège peuvent aussi participer au Congrès s'ils seront en ordre de payement des frais pédagogiques.

Dans les Entreprises ou il n'y a pas des délégations syndicales, les membres des Comités Syndicaux de base ou le comité des travailleurs peuvent représenter les travailleurs. (Voir le point 3 de ce document).

#### **5. THEMATIQUES RETENUES PAR LES EXPERTS**

Le 1<sup>er</sup> Congrès National des Délégations Syndicales de la RDC aura comme thème principal : **«QUELLE LUTTE SYNDICALE POUR LA CONQUETE DES ACQUIS SOCIAUX EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS ET FONCTIONNAIRES DE LA RDC»**

#### **6. CONDITIONS DE PARTICIPATION.**

Pour participer au Congrès, chaque Congressiste doit remplir les conditions suivantes :

1. Verser dans le compte de l'ITAC, EQUITY BANK CONGO (Institut du Travail de l'Afrique Centrale), compte N°00018050020200000041589 **USD**), vos 200 Dollars Us des frais pédagogiques, la participation a crédit est prohibé ;
2. Arrivez à Boma, avant le 25 juillet 2021 ;
3. Respectez strictement le protocole Anti-COVID-19 de l'ITAC et le ROI des Congrès et Conférence de l'ITAC ;
4. Les pratiques comme le harcèlement sexuel, la prostitution, le vol, l'agression et l'impolitesse sont prohibés dans la salle de conférence pendant le congrès.

##### **a. FRAIS PEDAGOGIQUES**

Les frais pédagogiques sont fixés exceptionnellement à 200 Dollars Us au lieu de 300 Dollars Us par participant, nous avons levé cette option pour permettre une très large participation des membres des Délégations Syndicales au 1<sup>er</sup> Congrès National des Délégations Syndicales de la RDC qui est un évènement syndical majeur pour la RDC qui est soutenu par les Autorités nationales, provinciales et locales.

Les frais pédagogiques couvriront toutes les dépenses obligatoires liées à l'organisation de ce Congrès qui marquera un véritable tournant dans la lutte des travailleurs et fonctionnaires de la RDC pour la conquête des acquis sociaux.

Les frais pédagogiques seront versés 00018050020200000041589 **USD**), dans le compte de l'ITAC EQUITY BANK (Institut du Travail de l'Afrique Centrale), 15 jour avant le début du congrès le 26 juillet 2021.

N'oubliez pas de nous transmettre votre bordereau de versement à l'adresse E-mail, reprise ci-dessus pour nous permettre de reprendre vos noms dans nos listes.

Nous n'acceptons pas la participation à crédit, sauf pour des Entreprises, Etablissements et secteur public partenaire de l'ITAC qui travaillent avec notre Organisation, depuis plusieurs années. Les frais pédagogiques couvriront les dépenses ci-dessous :

- a. Location de la salle ;
- b. Restauration ;
- c. Matériels didactiques ;
- d. Bonus des Experts et leur prise en charge ;
- e. Prise en charge des Organisateurs ;
- f. Sécurité ;
- g. Media

N.B. l'ITAC et ses partenaires ne prennent pas en charge vos frais de voyage, de séjour et d'autres frais connexes qui seront pris en charge par votre Employeur.

### **b. LES INSCRIPTIONS**

Pour le 1<sup>er</sup> Congrès des délégations syndicales de la RDC du 26 au 28 juillet 2021 à Boma ne peut recevoir que 300 participants, inscrivez-vous dès la réception de la présente, si vous souhaitez y participer svp. Nous arrêterons des inscriptions dès que nous attendrons le nombre de 300 délégués, ce sont les tous premiers inscrits qui seront retenus dans la liste de 300 participants.

Nous vous offrons quatre possibilités d'inscription à savoir :

- Tél : 0821776118-0903635328-897158610 ;
- Wahtsapp : 0895700569
- E-mail : [itac.orgsr@gmail.com](mailto:itac.orgsr@gmail.com)
- Site web : [www.itac-ilca.org](http://www.itac-ilca.org)

N.B. Il n'aura pas des lettres d'invitation que nous adresserons à votre Employeur, ce document remplace une lettre d'invitation, il vous revient de voir votre Employeur pour l'expliquer que les dispositions des articles 268 et 272 vous autorisent de participer à ce Congrès aux frais de l'Employeur.

Remplissez dument le formulaire de participation en annexe et l'envoyer à l'adresse reprise ci-dessus. Veuillez assurer une très large diffusion de ce document auprès de vos contact, les camarades délégués syndicaux des délégations syndicales de votre province, District, Ville et Quartier.

**NB : Pour votre Organisation veuillez contacter l'Agence COVATOUR TRAVEL**

**Mr Jonathan Tel : 0813976700 / 813559326**

### **7. PROTOCOLE ANTI-COVID-19.**

A cause de la pandémie de COVID-19, l'ITAC/GVC, ILERA, CSAC, CREDAC et la Coordination Nationale des Délégations Syndicales qui sont les organisateurs de ce Congrès, respecteront strictement des mesures sanitaires dictent par les Autorités nationales, l'OIT et l'OMS. L'application du protocole anti- COVID-19 de l'ITAC est obligatoire et imposable à tous.

### **8. LES ACTIVITES INTERNATIONALES DE SST POUR EXERCICE 2021**

Nous invitons les Présidents des CHSCT, les responsables des services de santé au travail, de la sécurité et Environnement des Entreprises publiques et privées de Kinshasa et du Kongo Central de participer activement aux activités internationales reprises ci-dessous dans le cadre de renforcement de vos capacités opérationnelles, il s'agit :

- ✓ Séminaire International de SST portant sur la gestion de la crise de santé et sécurité au travail dans le milieu du travail : cas de la COVID-19, Tunis, Tunisie du 19 au 27 avril 2021 ;
- ✓ Forum régional de SST portant sur l'Etat de lieu de la lutte contre la COVID-19 dans le milieu du travail dans 11 pays de l'Afrique Centrale, membres de la CEEAC, Kigali, Rwanda du 12 au 14 juillet 2021 ;
- ✓ 21<sup>ème</sup> Congrès mondial de santé et sécurité au travail, Toronto, Canada du 13 au 17 septembre 2021.

## **FICHE EPIDEMIOLOGIQUE DE LA COVID-19 de la RDC AU 05 FEVRIER 2021.**

Total des cas au 30 mars 2021 :

- Nombre des cas : 28.354 cas
- Guérissons : 25.587 cas
- Décès : 745 cas

### **9. EVOLUTION EPIDEMIOLOGIQUE DE LA COVID-19 A BOMA**

La situation épidémiologique de la COVID-19 à Boma au 04 avril 2021(Kongo Central :1.652 cas)

- ✓ Nombre des cas : 112 personnes ;
- ✓ Nombre des guéris : 104 guéris ;
- ✓ Nombre des décès : 3 cas.

N.B. Dernière mise à jour il y a 72H00 heures : Our World in Data

### **10. TOURISME**

LA Capital de Congo Belge du 01 mai 1826 jusqu'au 31 octobre 1929, la ville de Boma se trouve à l'ouest de la RDC, dans la rive droite du Fleuve Congo en face de l'Angola, (rive gauche). La ville de Boma est le début de la région divagante du fleuve Congo où le lit du fleuve se déplace presque chaque jour d'un point à une autre et qui donne les sueurs à la CVM. Deux ruisseaux traversent la ville de Boma à savoir : KABONDO et KALAMU.

LA VILLE de Boma, C'est aussi son port et le siège social de la Congolaise des Voies Maritime, elle se à 19 mètres d'altitudes par rapport à la mer, 117 kilomètres, de Moanda, 125 kilomètres de Matadi et 140 kilomètres.



A Boma, l'ancien quartier Colonial est quand même garde, mais en très mauvais état. On trouve beaucoup de lieu de distraction à Boma et des très bons restaurants.

On trouve à Boma deux saisons à savoir : la saison sèche (du 15 juin au 15 novembre de chaque année) et la saison de pluie (de 15 octobre au 15 juin). La Ville de Boma est un oasis de la paix et de la tranquillité mais au cours de cinq dernières années, des inciviques en provenance de Kinshasa essaient de perturber le calme légendaire de la ville, mais les Autorités y veuillent nuit et jour.

Le marché aux poissons de FRISCHER ou vous pouvez acheter des poissons frais ou manger le LIBOKE pimenté et arrosé avec des ingrédients locaux, accompagné d'une bière locale froide, rendra votre séjour très agréable.

La première Eglise de la RDC (1812), la toute première voiture (1824) qui est entrée en RDC et le Baobabs de Stanley ou l'explorateur Anglais a passé sa toute première nuit dans les terres Africaines de la RDC vous donnera l'envie d'y rester.

Il est prévu la visite touristique de la ville de Boma le vendredi 04 décembre 2020, le port de Boma, pour enfin chuter dans la ferme Présidentielle de Mateba. Chaque participant participera avec 10 Dollars Us pour prendre en location de Bus de 25 personnes de 09h00 à 16h00 et Cocktail.

Chers/eres Camarades, profitent de ce congrès de haut niveau pour découvrir le Congo Profond, votre beau pays.

## 11. APPEL A PARTICIPATION.

Nous invitons les membres des Bureaux des délégations syndicales et les Dirigeants syndicaux y compris les membres des Comités Syndicaux de Base de 26 provinces de la RDC de s'inscrire immédiatement après avoir entré en possession de ce document d'information et de le remettre gratuitement aux délégations syndicales de votre ville, province et localité.

Nous vous prions de le distribuer sur Facebook ou Wahtsapp, tout en interdisant strictement d'apporter des modifications de quelque manière que ça soit.

